

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 9 juin 2020, 19 h**

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour - Approbation

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2.1 Approbation des procès-verbaux des dernières séances

2.2 Autorisation de signature - Entente avec Matrec pour la levée des conteneurs à déchets et matières recyclables à l'hôtel de ville

2.3 Transport adapté par TARSO inc. - Résiliation de l'entente intermunicipale et dissolution

3. RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

3.1 Embauche de personnel étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Saison estivale 2020

3.2 Embauche de personnel étudiant - Service des travaux publics - Saison estivale 2020

4. FINANCES ET TRÉSORERIE

4.1 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois

4.2 Approbation des comptes à payer du mois

4.3 Dépôt - Certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement - Dépôt - Règlement numéro 432 décrétant une dépense et un emprunt de 2 535 000\$ pour l'exécution des travaux d'aménagement du parc linéaire sur la route Édouard-VII, entre la rue Paul-Chartrand et le chemin Sanguinet, l'acquisition des immeubles nécessaires ainsi que le paiement d'honoraires professionnels s'y rapportant

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 Reconnaissance d'un organisme - Soutien Autisme Support - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes

5.2 Demande de soutien financier - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Soutien Autisme Support

6. SERVICES TECHNIQUES (GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS)

6.1 Autorisation de signature - Entente relative à l'entretien hivernal de la route Édouard-VII et de la montée Monette

- 6.2 Octroi de contrat - Travaux de marquage de chaussée - Appel d'offres sur invitation GEN-2020-08

7. SÉCURITÉ INCENDIE

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 8.1 Dérogation mineure - DM-2020-033 – 13, rue Roger – Implantation et aire d'isolement dérogatoire d'un bâtiment multifamilial isolé (lot 2 713 241 du cadastre du Québec)
- 8.2 Dérogation mineure - DM-2020-040 – 100, 110, 120 et 130, rue du Méandre, – Implantation et nombre de cases dérogatoire de l'aire de stationnement projetée d'un projet intégré (lot projeté 6 276 455 du cadastre du Québec)
- 8.3 Approbation - Recommandations - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 8.4 Avis de motion - Règlement numéro 400-05 modifiant le règlement de Plan d'urbanisme numéro 400 afin de faire correspondre la section concernant les affectations du sol avec le plan des affectations du sol
- 8.5 Adoption - Projet de Règlement numéro 400-05 modifiant le règlement de Plan d'urbanisme numéro 400 afin de faire correspondre la section concernant les affectations du sol avec le plan des affectations du sol
- 8.6 Avis de motion - Règlement numéro 400-06 modifiant le règlement de Plan d'urbanisme numéro 400 afin de réaffecter le site des étangs d'aération en vue de son redéveloppement
- 8.7 Adoption - Projet de Règlement numéro 400-06 modifiant le règlement de Plan d'urbanisme numéro 400 afin de réaffecter le site des étangs d'aération en vue de son redéveloppement
- 8.8 Avis de motion - Règlement numéro 400-07 modifiant le règlement de Plan d'urbanisme numéro 400 afin d'y ajouter la section sur le Programme particulier d'urbanisme du Secteur central-Noyau villageois
- 8.9 Adoption - Projet de Règlement numéro 400-07 modifiant le règlement de Plan d'urbanisme numéro 400 afin d'y ajouter la section sur le Programme particulier d'urbanisme du Secteur central-Noyau villageois
- 8.10 Adoption - Règlement numéro 401-40 modifiant le règlement de zonage numéro 401 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin : 1) d'agrandir la zone H-106 à même une partie des zones H-104 et C-127; 2) d'agrandir la zone la zone C-122 à même une partie des zones H-103, H-104, H-105 et C-108; 3) d'abolir la zone H-104; 4) d'autoriser les classes d'usages "H-1: Unifamiliale" et "H-4: Multifamiliale de 4 à 6 logements", en structure isolée, et de prévoir les normes se rapportant à ces classes d'usages, dans la zone C-122
- 8.11 Avis de motion - Règlement numéro 401-41 modifiant le règlement de zonage 401 afin d'en assurer la concordance avec le programme particulier d'urbanisme du Secteur Central-Noyau villageois et ce, par la modification des limites, l'abolition et l'ajout de zones et des normes et usages qui s'y rapportent
- 8.12 Adoption - Projet de Règlement numéro 401-41 modifiant le règlement de zonage 401 afin d'en assurer la concordance avec le programme particulier d'urbanisme du Secteur Central-Noyau villageois et ce, par la modification des limites, l'abolition et l'ajout de zones et des normes et usages qui s'y rapportent

- 8.13 Avis de motion - Règlement numéro 401-42 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin: 1) d'autoriser spécifiquement, dans la zone P-08, les usages « 4566 Sentier récréatif de véhicules non motorisés », « 4567 Sentier récréatif pédestre » et « 93 Étendue d'eau » de la classe d'usages « P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel » et de ne plus autoriser la classe d'usage « P-3 : Infrastructure et équipement »; 2) de créer la zone H-32 à même une partie de la zone P-08 et d'y autoriser les classes d'usages « P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel » et « P-3 : Infrastructure et équipement »; 3) de créer la zone H-33 à même une partie de la zone P-08 et d'y autoriser les classes d'usages « H-1 : Unifamiliale » avec une structure isolée, jumelée et contiguë ainsi que « P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel »; 4) de créer la zone P-34 à même une partie de la zone P-08 et d'y autoriser spécifiquement les usages « 4566 Sentier récréatif de véhicules non motorisés », « 4567 Sentier récréatif pédestre », « 7421 Terrain d'amusement », « 7422 Terrain de jeu », « 762 Parc à caractère récréatif et ornemental », « 7631 Jardin communautaire » de la classe d'usages « P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel »
- 8.14 Adoption - Projet de Règlement numéro 401-42 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin: 1) d'autoriser spécifiquement, dans la zone P-08, les usages « 4566 Sentier récréatif de véhicules non motorisés », « 4567 Sentier récréatif pédestre » et « 93 Étendue d'eau » de la classe d'usages « P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel » et de ne plus autoriser la classe d'usage « P-3 : Infrastructure et équipement »; 2) de créer la zone H-32 à même une partie de la zone P-08 et d'y autoriser les classes d'usages « P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel » et « P-3 : Infrastructure et équipement »; 3) de créer la zone H-33 à même une partie de la zone P-08 et d'y autoriser les classes d'usages « H-1 : Unifamiliale » avec une structure isolée, jumelée et contiguë ainsi que « P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel »; 4) de créer la zone P-34 à même une partie de la zone P-08 et d'y autoriser spécifiquement les usages « 4566 Sentier récréatif de véhicules non motorisés », « 4567 Sentier récréatif pédestre », « 7421 Terrain d'amusement », « 7422 Terrain de jeu », « 762 Parc à caractère récréatif et ornemental », « 7631 Jardin communautaire » de la classe d'usages « P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel »
- 8.15 Avis de motion - Règlement numéro 401-43 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin de créer la zone P-35 à même une partie de la zone H-15 et d'y autoriser spécifiquement les usages « 4566 Sentier récréatif de véhicules non motorisés », « 4567 Sentier récréatif pédestre » et « 93 Étendue d'eau » de la classe d'usages « P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel »
- 8.16 Adoption - Projet de Règlement numéro 401-43 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin de créer la zone P-35 à même une partie de la zone H-15 et d'y autoriser spécifiquement les usages « 4566 Sentier récréatif de véhicules non motorisés », « 4567 Sentier récréatif pédestre » et « 93 Étendue d'eau » de la classe d'usages « P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel »
- 8.17 Avis de motion - Règlement numéro 405-01 modifiant le règlement numéro 405 sur les Plans d'aménagement d'ensemble afin d'établir les critères d'évaluation lors du dépôt d'un plan d'aménagement d'ensemble dans le secteur nord de la rivière Saint-Jacques
- 8.18 Adoption – Projet de Règlement numéro 405-01 modifiant le règlement numéro 405 sur les Plans d'aménagement d'ensemble afin d'établir les critères d'évaluation lors du dépôt d'un plan d'aménagement d'ensemble dans le secteur nord de la rivière Saint-Jacques
- 8.19 Avis de motion - Règlement numéro 408-04-02 modifiant le règlement 408-04 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir le secteur nord de la rivière Saint-Jacques (zones H-32 et H-33) et d'établir des objectifs et critères pour ce secteur
- 8.20 Adoption - Projet de Règlement numéro 408-04-02 modifiant le règlement 408-04 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir le secteur nord de la rivière Saint-Jacques (zones H-32 et H-33) et d'établir des objectifs et critères pour ce secteur

8.21 Avis de motion - Règlement numéro 408-04-03 modifiant le règlement 408-04 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir le Secteur central-Noyau villageois, tel qu'identifié au programme particulier d'urbanisme

8.22 Adoption - Projet de Règlement numéro 408-04-03 modifiant le règlement 408-04 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir le Secteur central-Noyau villageois, tel qu'identifié au programme particulier d'urbanisme

9. Divers

9.1 Levée de la séance

9.1. Varia

9.2. Informations de madame la mairesse

9.3. Période de questions

9.4. LEVÉE DE LA SÉANCE